



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

QUINZIÈME SESSION

Maputo (Mozambique), 29 mars-1<sup>er</sup> avril 2006

**INITIATIVES DE LA COMMISSION ET AUTRES ACTIVITÉS  
APPUYÉES PAR LA FAO, Y COMPRIS LES SUITES DONNÉES  
AUX REQUÊTES ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR  
LA COMMISSION À SA QUATORZIÈME SESSION**

Note du Secrétariat

1. La présente note a pour objet de porter à la connaissance de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique des initiatives présentant un intérêt particulier pour la Région qui ont été engagées sous son impulsion, ainsi que d'autres activités de la FAO financées au titre du budget du Programme ordinaire ou des projets exécutés par la FAO et financés au titre du Programme de coopération technique et par les fonds fiduciaires des donateurs au cours de l'exercice 2004-2005.
2. La tendance à la régionalisation et à la sous-régionalisation des interventions, observée au cours de l'exercice précédent, s'est confirmée durant la période considérée.

### INITIATIVES DE LA COMMISSION

#### RÉUNIONS INTERSESSIONS

3. Les activités intersessions du Bureau de la Commission se sont considérablement intensifiées ces dernières années. Le Bureau a notamment organisé deux réunions intersessions à Accra (Ghana), qui se sont tenues respectivement en janvier et en juillet 2005. Les participants à la première réunion ont i) échangé des données d'expérience sur les actions internationales menées en Afrique dans le domaine forestier; ii) évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission à sa quatorzième session tenue en

février 2004; iii) discuté du programme de travail du Bureau; et iv) examiné le projet de document relatif à la définition d'une position africaine commune, qui a été établi à l'intention du Comité des forêts.

4. La deuxième réunion a rassemblé les membres des Bureaux de la Commission et de son Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées. Elle a permis de i) faire un tour d'horizon de la situation régionale dans le secteur forestier; ii) échanger des idées sur le renforcement du Groupe de travail; iii) examiner les recommandations et les conclusions de la dix-septième session du Comité des forêts et de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF-5); iv) examiner les progrès réalisés dans la préparation de la présente session de la Commission; v) établir un projet d'ordre du jour et un projet de programme.

### **RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DE L'AFRIQUE AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES**

5. Le Bureau de la Commission a préparé une note de position analysant les principaux points de l'ordre du jour de la dix-septième session du Comité des forêts depuis une perspective africaine. Cette note a permis aux pays de la région de participer plus efficacement et de manière mieux coordonnée aux réunions internationales.

6. Au cours de la session du Comité des forêts, le Bureau de la Commission a organisé une réunion d'information à l'intention des délégués africains, y compris des représentants permanents auprès de la FAO.

7. Inquiet de la faible participation des pays africains aux travaux du FNUF et de leur accès limité aux informations s'y rapportant, le Bureau de la Commission a également organisé une réunion entre les délégués africains au Comité des forêts et le Secrétariat du FNUF, au cours de laquelle les participants ont été informés du déroulement des préparatifs du FNUF-5 et des modalités envisageables en matière de financement de la participation des délégations. Ils ont également pu prendre connaissance de l'ordre du jour de la réunion du FNUF.

### **ARRANGEMENT INTERNATIONAL SUR LES FORÊTS**

8. Le Bureau de la Commission a apporté une contribution importante à la «Journée de l'Afrique» organisée à l'occasion de la quatrième session du FNUF (Genève, mai 2004). Lors d'une table ronde, le représentant de la FAO a présenté les conclusions de la quatorzième session de la Commission et de l'Atelier régional organisé avant la Commission et consacré à la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) en Afrique.

9. La région Afrique a participé activement à la cinquième session du FNUF (New York, mai 2005) et a notamment organisé une réunion parallèle sur les leçons apprises sur la gestion durable des forêts en Afrique, en collaboration avec la FAO, le Réseau africain de recherches forestières (AFORNET) et l'Académie royale suédoise de l'agriculture et des forêts. Elle a notamment été à l'origine d'un débat animé sur les investissements en faveur de la gestion durable des forêts, les réformes institutionnelles et la collecte, le traitement et la diffusion d'informations sous forme de notes d'orientation spécialement adaptées aux besoins des différents acteurs concernés.

10. La plupart des délégués africains ont estimé que, plutôt que de créer une nouvelle entité qui aurait pour tâche de promouvoir l'établissement de réseaux et le dialogue sur les questions relatives à la foresterie dans la région, il était préférable d'appuyer et de renforcer la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, de sorte qu'elle devienne l'instance officielle chargée des questions forestières en Afrique (voir également le document AFWC/2006/3.2 sur les initiatives internationales et mondiales).

11. Le Bureau de la Commission a préparé une note de synthèse afin de faciliter la préparation de la région à la sixième session du FNUF et à l'adoption des décisions relatives au futur de l'arrangement international sur les forêts.

### **CRISE DE LA VIANDE DE BROUSSE EN AFRIQUE OCCIDENTALE**

12. En collaboration avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), Conservation International et la Ghana Wildlife Society, la Commission a organisé une Conférence sur la viande de brousse à l'intention des pays d'Afrique de l'Ouest. La conférence a rassemblé 40 participants venus de 11 pays d'Afrique occidentale ainsi que les représentants de 8 ONG internationales et organismes de coopération. Parmi les principales décisions adoptées à l'issue de la conférence, on peut citer l'adoption d'un Plan d'action pour la viande de brousse, la mise en place d'un réseau sur la viande de brousse en Afrique occidentale et la création d'un site web sur la viande de brousse, actuellement hébergé au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique. Le Gouvernement du Ghana prévoit d'organiser une conférence ministérielle en vue de l'adoption officielle du Plan of Action, sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

### **QUESTIONS RELATIVES À LA DENDROÉNERGIE EN AFRIQUE SAHÉLIENNE DE L'EST ET DE L'OUEST**

13. Les questions relatives à la dendroénergie constituent un point permanent de l'ordre du jour de la Commission. En conséquence, le Bureau a recommandé que le Groupe du Département des forêts du Bureau régional pour l'Afrique engage des études de cas en Afrique sahélienne de l'Est et de l'Ouest afin de recueillir des informations supplémentaires sur les aspects institutionnels et financiers de la dendroénergie et sur la place qu'elle occupe dans les politiques énergétiques nationales. Les conclusions de ces études seront examinées avec les organisations régionales d'intégration économique et les États des deux sous-régions.

### **ACTIVITES NORMATIVES DE LA FAO**

#### **PROGRAMME DE PARTENARIAT FAO/PAYS-BAS**

14. Ce programme a notamment pour objectifs le renforcement des cadres de politique générale et des dispositifs institutionnels nationaux, l'amélioration des politiques et des législations en vigueur, le respect de la loi et l'adoption de méthodes intégrées d'évaluation de l'utilisation des terres. Le programme, qui met l'accent sur la réduction de la pauvreté, vise l'obtention de résultats au niveau national.

15. Au cours de la période 2004-2007, diverses activités en rapport avec le secteur forestier ont été entreprises en Angola, en République démocratique du Congo, au Kenya, au Mali, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda, en Zambie et dans la sous-région de l'Afrique centrale, par le biais de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). L'Ouganda et la Tanzanie devraient également compter parmi les bénéficiaires du programme.

#### **MÉCANISME POUR LES PROGRAMMES FORESTIERS NATIONAUX**

16. Les programmes forestiers nationaux de 21 pays africains ont bénéficié de l'appui du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, initiative multidonateurs accueillie par la FAO. Cet appui a principalement pour buts de: i) dégager un consensus sur la façon de résoudre les problèmes forestiers au niveau national, par le biais d'une participation renforcée des différents intervenants concernés; ii) intégrer la gestion durable des forêts à des approches intersectorielles plus vastes, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté; iii) faire en sorte que les politiques et les plans forestiers nationaux tiennent compte des engagements pris au niveau international.

17. Les pays bénéficiaires sont les suivants: Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Ghana, Kenya, Lesotho, Maroc, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger,

Nigéria, Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tunisie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie.

### **LIENS INTERSECTORIELS**

18. En juin 2005, le Département des forêts de la FAO et le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, en collaboration étroite avec le Centre mondial d'agroforesterie (CIRAF), ont organisé à Nairobi (Kenya) un atelier à l'intention des pays africains anglophones.

19. Vingt participants venus d'Éthiopie, du Ghana, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de Namibie, du Nigéria, d'Afrique du Sud, du Soudan, de l'Ouganda, de République-Unie de Tanzanie et de Zambie y ont assisté. La moitié d'entre eux représentaient le secteur de la foresterie, et les autres les secteurs de l'agriculture, des ressources renouvelables et de l'eau. Des représentants de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), du CIRAF, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Fonds mondial pour la nature (WWF) ont également participé à cet atelier.

20. L'atelier a été l'occasion de recueillir et d'échanger des informations et des connaissances nationales actualisées sur la planification des politiques intersectorielles et d'examiner les besoins liés aux capacités à renforcer pour améliorer les politiques et les dispositifs institutionnels en vigueur. Les participants ont notamment recensé les méthodes intersectorielles susceptibles d'être appliquées à la formulation et à la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux. Des mesures préliminaires ont également été prises en vue de l'élaboration d'un module de formation à la planification des politiques intersectorielles. Le WWF a proposé de réviser, en collaboration avec les autres participants à l'atelier, son projet de module de formation au renforcement des compétences en matière d'analyse des politiques, de suivi des impacts et de sensibilisation.

### **ÉVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES**

21. Voir le document AFWC/2006/3.2 intitulé *Progress Towards Sustainable Forest Management: State of Forests and Wildlife and Trends in the Region*.

### **PROGRAMME DE TERRAIN DE LA FAO**

22. Au cours de la période considérée, les projets régionaux ci-dessous étaient en cours d'exécution:

- Aménagement intégré du massif du Fouta Djallon (EP/INT/108/GEF).  
Initiative relative aux forêts d'Afrique centrale faisant partie du patrimoine mondial, mise en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources – Union mondiale pour la nature (UICN) et le WWF, entre autres partenaires, et coordonnée par la FAO (UNO/RAF/381/FIP).
- Appui au renforcement institutionnel de la COMIFAC: cette initiative a contribué au renforcement des capacités institutionnelles de la COMIFAC et permis à son Secrétariat de jouer un rôle plus important dans l'élaboration de la version finale du Plan de convergence et la mise en œuvre du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, (TCP/RAF/2919).
- Opération Acacia: soutien à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au contrôle de la dégradation des sols dans les pays producteurs de gomme arabique et de résine (GTFS/INT/902/ITA).
- Renforcement des composantes pêche, foresterie et élevage du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) relevant du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En réponse à une demande des ministres

africains de l'Agriculture, le projet a aidé le Secrétariat du NEPAD à préparer un document pour le compte du PDDAA afin d'élargir la portée du Programme. Dans le domaine forestier, les priorités du projet se présentent comme suit: réformes réglementaires et juridiques; cadre institutionnel, y compris les mécanismes régionaux et sous-régionaux; investissements dans la gestion durable des forêts et la transformation des produits forestiers en produits à valeur ajoutée, (TCP/RAF/2924).

- Renforcement de la sécurité alimentaire par le biais des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale. Ce projet, financé par l'Allemagne à hauteur de 900 000 dollars EU, répond aux objectifs suivants: analyser l'importance des produits forestiers non ligneux pour la sécurité alimentaire de l'Afrique centrale; mieux sensibiliser et informer sur l'importance des produits forestiers non ligneux pour la sécurité alimentaire; constituer des bases de données en vue de l'intégration systématique des informations sur les produits forestiers non ligneux dans les politiques et programmes appropriés (GCP/RAF/398/GER).
- Le projet financé par la Belgique et intitulé Programme de développement socioéconomique pour la zone transfrontière exempte d'onchocercose entre le Burkina Faso et le Ghana porte sur les aspects suivants: i) gestion des ressources naturelles fondée sur une approche participative de la mise en valeur des bassins hydrographiques, aux fins de moyens d'existence durables; ii) transhumance et promotion de synergies transfrontalières (GCP/RAF/376/BEL).

23. À l'échelon national, plusieurs projets sont en cours d'exécution en Angola, au Cameroun, au Tchad, en Gambie, au Ghana, en Guinée, au Mali, à l'Île Maurice et en Namibie. Le Programme de coopération technique de la FAO demeure la principale source de financement, en nombre de projets financés, des initiatives engagées dans le secteur forestier.

## ANNEXE A

SUITES DONNÉES AUX REQUÊTES ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR  
LA COMMISSION À SA QUATORZIÈME SESSION

<i>Recommandations</i>	<i>Suites données ou recommandées</i>
<p><b>Situation des forêts et de la faune sauvage en Afrique: points spécifiques soulignés par l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA)</b></p> <p>1. La Commission a reconnu les avantages que procurent la tendance à la décentralisation, la participation communautaire et la production et le commerce non structurés, et elle a <u>recommandé</u> que des politiques et actions appropriées soient adoptées pour redynamiser les administrations forestières de façon qu'elles puissent jouer leur rôle essentiel de supervision et de régulation (par. 9).</p>	<p>La FAO, par le biais du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux et d'autres projets de terrain, a pris des mesures en ce sens. Les efforts déployés dans le long terme, notamment sous la forme d'engagements politiques et d'apports financiers, doivent également se poursuivre au niveau national.</p>
<p>2. Le double rôle des forêts et des arbres en tant que ressources écologiques, sociales et économiques a également été noté.</p> <p>Les participants ont donc <u>recommandé</u> que ces fonctions soient prises en compte et ils ont demandé à la FAO, au Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), au Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), à l'Organisation africaine du bois (AOB) et à l'Académie africaine des sciences (AAS) à travers le Réseau africain de recherches forestières (AFORNET), d'élaborer des méthodologies et des études de cas pour évaluation et pour habilitation des services économiques et environnementaux des forêts dans le contexte africain (par. 10).</p>	<p>La FAO a entrepris des activités au niveau mondial portant sur l'évaluation des biens et des services forestiers. Il convient d'accorder une attention particulière à l'Afrique et d'établir des liens de collaboration étroite avec des partenaires clés. Le Bureau de la Commission assurera le suivi de ces activités.</p> <p>Les critères et indicateurs formulés par l'AOB et appliqués à titre expérimental par le CIFOR dans plusieurs pays africains (parmi lesquels le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Gabon) peuvent contribuer dans une large mesure à l'élaboration de ces méthodologies.</p>
<p>3. Étant donné l'importance du secteur non structuré dans les économies nationales de la plupart des pays africains, la Commission a <u>recommandé</u> que les politiques gouvernementales fournissent un environnement propice à l'amélioration de ce secteur et à son intégration dans le tissu économique (par. 11).</p>	<p>À titre d'exemple, l'Union africaine (UA) a recommandé que 10 % des budgets nationaux soient consacrés à l'agriculture, y compris à la foresterie. Les membres de la Commission sont invités à se prononcer sur ce point.</p> <p>Au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Kenya et au Mali, comme dans la plupart des pays africains, les agriculteurs ont créé des coopératives, les artisans des associations et les femmes des réseaux afin d'accroître leurs capacités de production et d'améliorer l'accès aux marchés des produits artisanaux et autres activités artisanales.</p>

<i>Recommandations</i>	<i>Suites données ou recommandées</i>
<p>4. La Commission a accueilli avec plaisir la présence, parmi les délégués, d'un certain nombre d'expertes forestières africaines, ainsi que celle du Réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD). Elle a recommandé à la FAO et à d'autres organisations internationales d'aider les pays à renforcer la place et le rôle des femmes dans le secteur forestier de la région (par. 12).</p>	<p>L'ensemble des départements techniques de la FAO assure la mise en œuvre du plan d'action de la FAO sur la participation des femmes au développement. Cela étant, seuls quelques rares pays comme la Guinée Conakry, l'Afrique du Sud et la Côte d'Ivoire ont pris des mesures pour encourager l'accès des femmes à des postes à responsabilité dans le secteur forestier.</p>
<p><b>Examen du Programme ordinaire et du Programme de terrain de la FAO, y compris la suite donnée aux requêtes et recommandations de la 13ème session de la Commission (point 4)</b></p> <p>5. La Commission a reconnu l'importance particulière des forêts et des ressources forestières dans les pays d'Afrique à faible couvert forestier, dont la plupart sont également des pays à faible revenu et à déficit vivrier. Il a donc été <u>recommandé</u> aux gouvernements des pays à faible couvert forestier de renforcer, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la FAO, le Secrétariat du Processus de Téhéran et de favoriser une participation active de ses États membres (par. 17)</p>	<p>La FAO a participé à la préparation des documents de référence sur les dispositions administratives et juridiques nécessaires à la mise en place officielle du Secrétariat du Processus de Téhéran. Le Gouvernement du Mali s'est déclaré prêt à accueillir le Secrétariat, dont la gestion est actuellement assurée par l'Iran. Toutefois, les pays à faible couvert forestier n'ont pas pris d'autres mesures pour donner suite à cette recommandation.</p>
<p>6. La Commission a <u>recommandé</u> que la stratégie et les ressources pouvant servir à augmenter la qualité, la pertinence et les ressources destinées à la formation et à l'enseignement forestiers soient développées et mises en œuvre aux niveaux national, sous-régional et régional (par. 18).</p>	<p>À la suite de la consultation d'experts sur les besoins en formation dans le domaine forestier organisée au Maroc, la FAO et le Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique centrale ont réalisé une enquête sur la formation et l'enseignement forestiers en Afrique centrale. Des enquêtes similaires seront entreprises dans les autres sous-régions du continent.</p> <p>Le Programme de partenariat FAO-CE et la collaboration qui s'est instaurée entre la FAO et l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) ont largement contribué au renforcement des activités de recherche forestière et de mise en réseau en Afrique subsaharienne, au travers de la mise en place du Réseau de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne (FORNESSA) et du projet mené en Afrique par le Service mondial d'information forestière (GFIS), qui a notamment permis de fournir des logiciels et du matériel informatique en vue de la création de cinq centres d'information GFIS répartis sur l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.</p>

<i>Recommandations</i>	<i>Suites données ou recommandées</i>
<p><b>Rapport de la quinzième session du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des aires protégées (point 5)</b></p> <p>7. La Commission a approuvé le rapport du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des aires protégées, notamment les recommandations (par. 21):</p> <p>i) demandant à la FAO d'aider les pays concernés à élaborer des stratégies et des approches communes pour résoudre de manière plus efficace les problèmes posés par les mouvements transfrontières de la faune sauvage;</p> <p>ii) demandant à la FAO et à d'autres institutions pertinentes de continuer à appuyer les efforts déployés afin d'élever des animaux sauvages, comme source de nourriture;</p> <p>iii) demandant à la FAO et à d'autres organisations internationales et bilatérales pertinentes d'appuyer la coopération technique entre pays en développement pour ce qui concerne la gestion de la faune sauvage et des aires protégées;</p> <p>iv) demandant à la FAO et à d'autres partenaires d'aider à résoudre les conflits entre les populations humaines et la faune sauvage et de faire de cette question le thème du prochain séminaire en cours de session;</p> <p>v) demandant à la FAO de prendre les mesures appropriées pour mettre effectivement en œuvre la requête de longue date faite par la Commission concernant l'établissement d'un poste de Fonctionnaire chargé de la faune sauvage au Bureau régional pour l'Afrique.</p>	<p>i) Grâce à des fonds supplémentaires engagés au titre du Programme de coopération technique, l'Organisation pour la conservation de la faune sauvage africaine (OCFSA) a bénéficié d'une aide qui lui permettra de réaliser des études dans les principales zones protégées transfrontières d'Afrique centrale.</p> <p>ii) Dans le cadre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) et des projets Telefood, la FAO a lancé plusieurs projets de petite taille à l'appui des activités d'élevage de l'aulacode et de la pintade au Ghana, au Niger et au Tchad.</p> <p>iii) Au Ghana, des experts de la Zambie et du Zimbabwe ont apporté un soutien au projet intitulé <i>Ensuring Farmers' livelihood and Food Security in the Kakum Conservation Area</i> (moyens d'existence et sécurité alimentaire des agriculteurs dans la zone protégée de Kakum - TCP/GHA/2905) en introduisant des méthodes simples de lutte contre les incursions d'éléphants dans les zones agricoles situées en bordure du Parc national de Kakum.</p> <p>iv) Des activités visant à résoudre les conflits entre les populations humaines et la faune sauvage ont été engagées au Mozambique.</p> <p>v) Un administrateur auxiliaire chargé de la faune sauvage a pris ses fonctions en octobre 2004 au Bureau régional pour l'Afrique.</p>



<i>Recommandations</i>	<i>Suites données ou recommandées</i>
<p><b>La coopération forestière régionale et sous-régionale, incluant le commerce des produits forestiers (point 6)</b></p> <p>8. La Commission <u>a recommandé</u> que des activités intersessions soient officiellement planifiées et soient réalisées pour donner suite aux recommandations et faire progresser ses travaux.</p> <p>Elle a en outre <u>recommandé</u> que la FAO, par l'intermédiaire de la Commission et d'autres partenaires, fournisse un soutien accru pour faciliter la participation des délégations africaines à de grandes réunions sur les questions forestières ainsi que la préparation de positions clairement structurées (par. 24).</p>	<p>La deuxième réunion intersessions, tenue en juillet 2005, a rassemblé les deux Bureaux de la Commission et son Groupe de travail, ce qui a permis de préparer dans les meilleures conditions la présente session, et notamment l'ordre du jour et le programme.</p> <p>Conformément à la pratique établie en 1999, la Commission a préparé une note de position en vue de la participation des délégations africaines aux travaux du Comité des forêts, et une autre à l'intention du FNUF-6. Au cours des deux réunions, la Commission s'est chargée de l'organisation des réunions d'information et des consultations entre les délégations africaines.</p>
<p>9. La Commission <u>a recommandé</u> que les organisations régionales et sous-régionales, notamment les groupements économiques, soient sensibilisés à la question et reçoivent un appui lorsqu'ils tentent de renforcer leur collaboration mutuelle, ainsi que la collaboration avec des partenaires internationaux comme la FAO, pour identifier des options et des produits adaptés aux échanges interafricains (par. 25).</p>	<p>À la suite de l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique, des représentants du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement se sont rendus dans les principales Communautés économiques du continent afin de débattre des grandes conclusions de l'étude. La CEDEAO a prié la FAO de l'aider à intégrer les politiques forestières à sa politique agricole.</p>
<p>10. La Commission <u>a recommandé</u> d'identifier les progrès accomplis (par exemple, recherche de l'excellence en matière d'aménagement durable des forêts), et de contrôler le suivi et la mise en application pour les principales questions, notamment: critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts, processus de certification en Afrique, et exploitation forestière à impact réduit (par. 26).</p>	<p>Aucune avancée significative n'est à signaler.</p>
<p>11. La Commission <u>a recommandé</u> à la FAO de mettre à jour, d'étoffer et de diffuser la liste des organisations finançant le développement forestier, qui avait été préparée pour sa dixième session (par. 27).</p>	<p>Le Livre source sur le financement de la gestion durable des forêts, publié par le Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF), est régulièrement mis à jour. La base de données contient désormais les coordonnées de plus de 600 organisations finançant des activités de développement forestier (<a href="http://www.fao.org/forestry/cpf-sourcebook">www.fao.org/forestry/cpf-sourcebook</a>). Le CD-Rom de la version actualisée de la base de données est en cours de préparation.</p>

<i>Recommandations</i>	<i>Suites données ou recommandées</i>
<p><b>La Coopération forestière régionale et sous-régionale</b></p> <p>12. La Commission <u>a recommandé</u> de diffuser davantage les résultats du Sommet international sur les incendies de forêt et invité instamment les pays à les incorporer dans leurs politiques et programmes de lutte raisonnée contre les incendies de forêt (par. 28).</p>	<p>La FAO a mené les activités suivantes:</p> <p>Organisation d'un cours de formation des formateurs à la lutte communautaire contre les incendies de forêt à Nelspruit (Afrique du Sud) en novembre 2004, en coopération avec le Centre mondial de surveillance des incendies et par le biais du Réseau régional des incendies de forêt pour l'Afrique subsaharienne (AFRIFIRENET).</p> <p>Diffusion d'informations par l'intermédiaire d'AFRIFIRENET.</p> <p>Réalisation d'une étude thématique sur la lutte contre les feux de forêts en Afrique dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières 2005.</p> <p>Les activités ci-dessous sont en cours:</p> <p>Élaboration de directives non contraignantes sur la lutte contre les incendies de forêt</p> <p>Préparation, au titre du Programme de coopération technique, d'un projet destiné au Cap-Vert.</p>
<p>13. La Commission <u>a recommandé</u> que les pays, la FAO et d'autres organisations partenaires appuient l'évaluation économique des dégâts de diverse nature causés par les incendies, notamment au moyen d'études de cas appropriées, pour aider à mieux faire prendre conscience de la nécessité de lutter contre ces incendies et à mobiliser un engagement politique (para. 29).</p>	<p>Une note d'information a été préparée à l'intention de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique afin de mieux sensibiliser au problème des incendies de forêt et d'obtenir un appui politique.</p>
<p>14. La Commission a recommandé à la FAO de continuer à appuyer la coopération en matière de lutte contre les incendies de forêt et notamment à poursuivre et à achever son programme et à convoquer une réunion ministérielle sur les forêts, y compris les incendies de forêt, à l'occasion de la dix-septième session du Comité des forêts (COFO), en 2005 (par. 30).</p>	<p>Il a été donné suite à cette recommandation.</p>
<p>15. L'Atelier a recommandé que la Commission soit une tribune pour un intense dialogue régional sur les politiques forestières, y compris pour se préparer aux prochaines réunions organisées au niveau mondial, pour définir une position commune de l'Afrique lors de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF-5), et pour partager des expériences en matière de mise en œuvre des propositions (par. 34).</p>	<p>Le Bureau de la Commission a demandé que soit établi un document qui sera distribué avant le FNUF-6 aux pays africains devant y participer.</p>

<i>Recommandations</i>	<i>Suites données ou recommandées</i>
<p><b>Les forêts et l'eau en Afrique, leurs liens avec la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté</b> (point 7)</p> <p>16. La Commission a souligné à quel point il importait, pour des raisons stratégiques, de documenter et d'évaluer les services environnementaux des forêts, notamment au niveau de l'eau, et a recommandé que la FAO fournisse des informations et réalise des études de cas sur cette question (par. 38).</p>	<p>En Afrique de l'Ouest, le projet régional du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur l'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon est un bon exemple des liens étroits entre les forêts, l'eau, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté; les plus grands fleuves d'Afrique occidentale prennent leur source dans le massif du Fouta Djallon.</p> <p>Dans les zones arides d'Afrique de l'Est et d'Afrique occidentale et australe, l'Opération Acacia vise à remettre en état les sols dégradés grâce à des techniques de labour profond afin de planter des <i>Acacia senegal</i> produisant de la gomme arabique et de cultiver des plantes agricoles et fourragères. Le labour profond favorise la rétention de l'eau de pluie et la croissance des cultures et des plantes fourragères.</p> <p>Un projet relevant du Programme de coopération technique et axé sur des méthodes participatives de gestion et de préservation de la biodiversité des mangroves est en cours au Cameroun (Afrique centrale). Il témoigne lui aussi des liens entre, d'une part, les forêts et l'eau et, d'autre part, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.</p> <p>Les autorités du Congo prévoient d'organiser une conférence internationale sur l'état et la gestion durable des ressources en eau du bassin du Congo. La FAO a été priée de participer à la préparation de cette conférence en fournissant un appui technique.</p>
<p>17. La Commission <u>a recommandé</u> que la FAO prépare d'autres documents sur la question du rôle, du potentiel et des contraintes que présentent les plantations forestières, en particulier en ce qui concerne l'équilibre des ressources en eau, et diffuse à ce sujet des informations équilibrées et solidement étayées (par. 39).</p>	<p>Des informations ont été recueillies en vue de la préparation de documents et d'études de cas sur la valeur sociale, environnementale et économique des plantations forestières. Une enquête sur les plantations forestières mondiales a été réalisée en complément de l'Évaluation des ressources forestières 2005. Un document thématique sur les plantations forestières sera disponible dès le début de 2006. Un projet de Code des meilleures pratiques applicables aux plantations forestières sera présenté en 2006 aux Commissions régionales des forêts, et la version définitive du Code sera soumise au Comité des forêts à sa dix-huitième session (2007).</p>

<i>Recommandations</i>	<i>Suites données ou recommandées</i>
<p>18. La Commission, notant les différentes initiatives internationales, régionales et sous-régionales concernant la gestion des ressources en eau et l'existence d'un certain nombre d'organisations s'occupant de bassins versants, <u>a recommandé</u> que les pays, la FAO et d'autres partenaires oeuvrant dans ce secteur tiennent compte de cet état de fait et coopèrent avec lesdites organisations, en incorporant comme il se doit leurs données d'expérience et leurs contributions potentielles (par. 41).</p>	<p>Le projet d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon, mis en œuvre par la FAO en collaboration avec l'Union africaine et avec le concours du FEM, fait partie des activités entreprises en réponse à cette recommandation. D'autres projets/programmes de ce type doivent être élaborés en étroite collaboration avec les partenaires du développement et les organisations régionales.</p>
<p><b>Séminaire en cours de session: la place des forêts dans la mise en œuvre du NEPAD (point 8)</b></p> <p>19. Les participants se sont déclarés préoccupés par la faible priorité initialement accordée aux forêts dans le PDDAA et par le manque de liens apparents entre le PDDAA et l'Initiative sur l'environnement menée par le PNUE, et ont considéré que ces deux questions devraient être bien articulées. La Commission <u>a recommandé</u> que la FAO, en concertation avec le Secrétariat du NEPAD et le PNUE, prennent les mesures nécessaires afin d'harmoniser les deux initiatives (par. 44).</p>	<p>Le document d'accompagnement sur le renforcement des composantes pêche, foresterie et élevage du PDDAA a été préparé au titre du projet TCP/RAF/2924. La question d'une meilleure articulation entre le PDDAA et l'Initiative sur l'environnement doit encore être débattue sous la conduite du Secrétariat du NEPAD.</p>
<p>20. Il n'a pas été possible de fournir à la Commission une vue d'ensemble des incidences budgétaires du PDDAA car celles-ci étaient chiffrées de façon globale. Il a donc été <u>recommandé</u> à la FAO de fournir une ventilation plus détaillée, assortie de notes explicatives sur les coûts estimatifs des activités proposées, qui devrait être présentée sur une base sous-régionale afin de permettre aux organisations économiques sous-régionales d'identifier leurs incidences pour leurs membres (par. 45).</p>	<p>Le Chapitre forestier du document d'accompagnement contient des informations détaillées sur les besoins en financement. Une communication a été présentée aux délégations africaines participant à la dix-septième session du Comité des forêts. Le texte de cette communication est à la disposition des membres de la Commission qui souhaitent en prendre connaissance.</p>
<p>21. La Commission <u>a recommandé</u> à la FAO de faire en sorte que les activités portant sur la dendroénergie et sur la recherche forestière soient bien structurées et assorties de ressources budgétaires (par. 47).</p>	<p>Les initiatives en cours portent sur les interactions entre dendroénergie, développement économique et bien-être social. Des documents de travail récents décrivent les stratégies visant à faciliter l'élaboration de politiques dendroénergétiques dans le cadre de la formulation des plans et politiques énergétiques régionaux et sous-régionaux.</p> <p>Les bases de données nationales et internationales sur le bois de feu sont en cours d'amélioration. La FAO, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Institut de l'énergie et de l'environnement de</p>

<i>Recommandations</i>	<i>Suites données ou recommandées</i>
	<p>la Francophonie (IEPF) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) assurent conjointement la mise en œuvre d'un projet dans plusieurs pays africains sahariens (Sénégal, Togo, Niger), en vue de la mise en place de systèmes améliorés d'information sur les énergies, et notamment la dendroénergie.</p> <p>La méthode de cartographie intégrée de l'offre et de la demande de bois de feu (WISDOM) a été appliquée au Rwanda, au Kenya, en Égypte, au Burundi, en République démocratique du Congo, en Érythrée, en Somalie, au Soudan, en Tanzanie et en Ouganda en vue du recensement des zones géographiques les plus menacées.</p>
<p>22. Il a été <u>recommandé</u> que la FAO, ainsi que le Secrétariat du NEPAD, devraient renforcer l'interaction et la consultation dans les dernières phases de préparation du Chapitre forestier.</p> <p>La Commission a ensuite <u>recommandé</u> que les participants et observateurs continuent à recueillir des observations sur le Chapitre et transmettent les informations obtenues en retour à la FAO, qui porterait ces observations à la connaissance du Secrétariat du NEPAD (par. 48).</p>	<p>Il a été donné suite à cette recommandation. Voir ci-dessus.</p> <p>Aucune information n'a été reçue des participants.</p>